



## ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance précédente ;
- Délibération : Modification des statuts ;
- Questions diverses :

### **1- Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L-2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Stéphane HUBERT est désigné secrétaire de séance.

### **2- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion**

Conformément à l'article L-2121-23 du Code général des collectivités territoriales les membres du comité syndical ont reçu un exemplaire du compte-rendu pour lecture.

Aucune objection n'étant formulée, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du 15 novembre 2024.

### **3- Modification des statuts**

Des modifications doivent être apportées aux statuts du syndicat à la suite des observations transmises par la préfecture de Seine-et-Marne. Il est également nécessaire de revoir le mode de calcul de la participation des communes, afin de ne pas pénaliser les initiatives d'apport de population.

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET expose les différentes modifications demandées par la préfecture de Seine-et-Marne.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la modification des statuts.

*Délibération 2025-01-01 – Modification des statuts*

### **4- Questions diverses**

Ressources humaines : Monsieur le Président du SIRP présente aux représentants madame Elisabeth BOUFFINI qui remplacera madame Virginie DOS SANTOS.

Monsieur Joël MARTINEZ demande à ce que lui soit adressé le nombre d'heures en équivalent temps plein pour le personnel du syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, monsieur le président du SIRP lève la séance à 19h.

Secrétaire de séance



Stéphane HUBERT

Le président du SIRP  
Syndicat Intercommunal  
S  
P  
P  
Jean-Pierre HOLVOET,  
Regroupement Pédagogique



Annexes :  
Feuille de présence  
Adoption du PV  
Délibérations